

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 31 MAI 2019

N° 2019-05-20

L'an deux mille dix-neuf, le trente et un mai à dix heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt-trois mai deux mille dix-neuf, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence de Claude AURIAS :

<p><u>Nombre de délégués</u> En exercice : 27 Présents (mini 9) : 15</p> <p><u>Nombre de voix</u> En exercice : 36 Présentes : 17 Exprimées par pouvoirs : 10 Total (mini 19) : 27</p> <p>Quorum atteint</p>
--

Délégués présents(es)

1 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteur de 2 voix)

Claude AURIAS

1 représentant du Conseil départemental de la Drôme (porteur de 2 voix)

Pierre COMBES

13 représentants des communes, EPCI et villes-portes (porteurs chacun d'1 voix)

Marcel BAGARD, Christian BARTHEYE, Sébastien BERNARD, Philippe CAHN, Marc GUERIN, Dominique GUEYTTE, Valery LIOTAUD, Henriette MARTINEZ, Jean-Jacques MONPEYSEN, Roland PEYRON, Pascale ROCHAS, Michel ROLLAND, Christelle RUYSSCHAERT.

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Marlène MOURIER à Claude AURIAS, Rosy FERRIGNO à Marcel BAGARD, Éric RICHARD à Sébastien BERNARD, Marie-Pierre MONIER à Pierre COMBES, Pierre-Yves BOCHATON à Dominique GUEYTTE, Mounir AARAB à Valery LIOTAUD, Jacqueline BOUYAC à Henriette MARTINEZ,

Délégués excusés

Eliane BARREILLE, Myriam HUGUES

Le quorum étant atteint, Monsieur Claude AURIAS déclare la séance ouverte à 10 heures.

Madame Henriette MARTINEZ est nommée secrétaire de séance.

Objet : Adhésion à la Centrale d'Achat de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Le Président expose,

Par délibération du 9 février 2017, la Région Auvergne-Rhône-Alpes a décidé de se constituer « centrale d'achat régionale » afin d'offrir aux acheteurs qui le souhaitent un outil efficace permettant de répondre aux enjeux de facilitation de l'acte d'achat, de sécurisation, d'optimisation des dépenses, et de facilitation de l'accès des PME et fournisseurs locaux aux marchés publics.

Ce dispositif confère à la région un rôle d'intermédiaire pour passer des marchés publics pour le compte d'autres acheteurs publics. De façon accessoire, la région exerce également une mission d'assistance à la passation de marchés publics.

L'objectif initial de la centrale était de mutualiser les achats en matière de restauration collective. Actuellement sont donc disponibles : les denrées alimentaires et le matériel informatique.

Une seconde phase va prochainement ouvrir la commande aux casiers, matériel de nettoyage, produits d'entretien, petits travaux d'entretien, équipements de protection individuelle (EPI), outils de Gestion de Production Assistée par Ordinateur (GPAO).

Les missions confiées à la Centrale d'achat régionale par l'Acheteur donne lieu à participation aux frais : frais de publicité et de procédure, frais liés à la mobilisation d'agents en charge des marchés, et frais éventuels liés au recours à des tiers pour assurer les prestations de la Centrale ou en cas de litige (AMO, avocat...).

Pour les Parcs naturels régionaux, cette participation aux frais est formalisée via une adhésion unique d'un montant de **150 €**. A noter que le Parc reste libre de recourir ou non à la Centrale d'achat régionale pour tout ou partie de ses besoins à venir.

Le Président propose d'adhérer à la centrale d'achat régionale, pour bénéficier des économies échelle rendues possibles par cet outil centralisé.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition du Président
- **Décide** d'adhérer à la centrale d'achat de la région Auvergne-Rhône-Alpes
- **Autorise** le Président à signer la convention d'adhésion à la centrale d'achat ainsi que tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits



Le Président
Claude AURIAS